



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Lettre ouverte aux financeurs de l'aide à domicile

Vous avez le pouvoir d'éviter la faillite de l'aide à domicile en France !

24 avril 2025

Mesdames, Messieurs,

A la veille du Comité des financeurs, UNA tire le signal d'alarme face à l'effondrement du secteur de l'aide à domicile, alors même que les Départements de France annoncent ne plus engager de dépense nouvelle ou supplémentaire, qui serait décidée unilatéralement par le Gouvernement et non compensée intégralement par lui.

Pour des millions de Français, âgés, en longue maladie, ou en situation de handicap, pour les familles en difficulté et les proches aidants, les aides à domicile et les structures qui les emploient représentent souvent le seul moyen de pouvoir continuer à vivre chez eux en toute autonomie. Ces services leur permettent de se lever, de se laver, de manger, de vivre pleinement plutôt que de survivre.

Mais pour autant, le caractère essentiel de ces services est mis à mal par des réalités alarmantes :

- **30% des ESMS (Établissements ou Services médico-Sociaux) étaient considérés en difficultés financières en 2023, selon le rapport de la CNSA**
- **18% des aides à domicile sont sous le seuil de pauvreté contre 6% en moyenne pour l'ensemble des salariés français**
- **300 millions d'euros d'aide pour les EHPAD au PLFSS 2025, et 0 euro d'aide pour l'aide à domicile**
- **37% des structures UNA se considèrent en difficultés financières en 2025 dont 17% en risque de rupture de trésorerie imminente**

En outre, les dernières décisions envoient des messages particulièrement négatifs aux structures et aux professionnels : le refus d'agrément d'un accord salarial permettant aux professionnels de la Branche de suivre les évolutions du SMIC, alors que 18% des aides à domicile sont sous le seuil de pauvreté. En parallèle, le nouveau budget de la Sécurité Sociale 2025 octroie trois cents millions d'euros d'aide pour les EHPAD en difficulté mais rien pour les services à domicile eux aussi exsangues. Et s'il en fallait encore, le désengagement des départements dans le financement des services à domicile est de plus en plus manifeste, forçant ces derniers à choisir entre augmenter les restes à charge pour les personnes âgées ou en situation de handicap aux ressources limitées, ou disparaître.

La situation est critique et insupportable pour tous. Ainsi, les organisations syndicales de salariés ont appelé à manifester le 1^{er} avril pour défendre l'emploi et les salaires des professionnels du secteur. D'après la CNSA, 30% des ESMS (Établissements ou Services Médico-Sociaux) étaient considérés en difficultés financières en 2023 et la situation continue de se dégrader. Par ailleurs, de plus en plus de bénéficiaires de l'APA et de la PCH ne trouvent plus de services d'aide à domicile, ou doivent renoncer à leur plan d'aide face à des prix de plus en plus élevés, qu'ils ne peuvent pas ou plus payer. Après les déserts médicaux, voici les déserts médico-sociaux...

Ce constat est le fruit d'un retrait croissant des départements qui préfèrent se soustraire à leur rôle de pilote des politiques de l'autonomie à domicile. Certes, les conseils départementaux font face à des contraintes budgétaires indéniables mais celles-ci ne peuvent justifier de les répercuter sur leurs administrés les plus fragiles et les services qui les aident.

Certains territoires, dans un souci d'économie, adoptent même des pratiques illégales, en toute impunité, en s'abritant derrière « la libre administration des collectivités territoriales », nouveau mantra pour certains d'entre eux afin de se dérober à leurs obligations légales.

Nous assistons ainsi à un discours ubuesque de certains départements qui, tout en revendiquant une extension de leurs compétences aux soins à domicile, affirment dans le même temps ne pas disposer des moyens nécessaires pour financer correctement l'aide à domicile, alors même que cette responsabilité leur incombe déjà.

De son côté, le Gouvernement abandonne sciemment le secteur du domicile, en laissant les départements agir quasiment sans contrôle, en leur conservant la compétence solidarité tout en sachant que leur marge de manœuvre est de plus en plus réduite. En refusant d'apporter l'aide d'urgence nécessaire au sauvetage des services, en renonçant à une réforme structurelle du financement de l'aide à domicile, il porte autant de coups au virage domiciliaire.

Aujourd'hui, l'ensemble du secteur de l'aide à domicile non lucratif menace de s'effondrer, laissant progressivement place à des services non accessibles aux personnes les plus vulnérables ou éloignées des centres urbains, qui n'auront plus accès à l'aide qui leur est nécessaire du fait d'une éviction financière aggravée.

Il est donc urgent d'agir en responsabilité et cesser de démultiplier les mesures partielles et ponctuelles qui ne répondent pas aux enjeux démographiques majeurs de notre pays. Si l'année 2025 doit être l'année de la réforme des Services Autonomie à Domicile, UNA demande que ce soit également l'année d'une réforme du financement de l'aide à domicile et de la gouvernance de ce secteur. UNA attend que le Comité des financeurs débouche sur de véritables avancées, au-delà de la seule prise en compte d'intérêts particuliers occultant la réalité des services à domicile, et ce, au final au détriment de tous les Français en attente d'aide et de soins.

Marie-Reine Tillon
Présidente UNA